

Académie Inter Musicale de Paris

Secrétariat téléphonique centralisé : 01 45 65 01 02

1 rue Henri-Becque - Hall D - BAL 98 75013 Paris

Lundi au vendredi de 10h à 13h et de 14h à 19h

samedi de 10h à 13 h et de 14h à 16h.

Permanence téléphonique des directeurs : mardi et jeudi de 13h à 13h30

Juin 2010

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Vous pourrez effectuer votre **pré-inscription** entre le **31 mai et le 7 juillet** pour la prochaine rentrée de septembre.

Cette pré-inscription vous permet **d'éviter les longues files d'attente** (environ 2700 élèves aujourd'hui) et **d'être prioritaires sur vos choix d'horaires**. **Votre dossier sera numéroté à réception**. Vous recevrez un courrier fin août vous donnant un **rendez-vous individuel pour l'inscription pédagogique qui sera situé entre le mercredi 1er et le jeudi 9 septembre** au cours duquel vous choisirez vos **horaires 2010-2011**. **Ces rendez-vous sont donnés dans l'ordre d'arrivée et de numérotation des dossiers.**

Vous trouverez la nouvelle documentation à disposition dans nos écoles ; elle peut être téléchargée sur notre site Internet.

Principe de la pré-inscription :

* aucun chèque, ni de l'adhésion ni des prestations n'est présenté en banque avant votre inscription pédagogique du 1^{er} au 9 septembre. Si les horaires ne vous convenaient pas, nous vous restituerions tous vos chèques, adhésion et prestations.

Dès l'heure choisie, vous serez engagé pour l'adhésion de 57€ qui ne sera pas remboursable. La date limite d'annulation des cours du 4^{ème} trimestre 2010 est fixée au 18 septembre et nous présenterons le premier chèque des prestations à partir de cette date.

Il est administrativement plus simple de recevoir votre dossier par la poste au secrétariat central.

Pour vous aider à remplir votre fiche si nécessaire, Nathalie, Nelly, Rajaa, Svletlana, Marie-Jo ou vos directeurs sont à votre disposition par Email ou par téléphone (horaires en en-tête).

Toutefois, si vous souhaitez remettre votre dossier en main propre, vous trouverez quelqu'un dans votre Académie Musicale aux heures de permanences (voir les informations notre site internet ou sur les vitrines)

Enfin, ceux qui n'effectuent pas de pré-inscription seront les bienvenus à partir du samedi 11 septembre, sous réserve de patience, d'horaires et de places disponibles.

En vous souhaitant bonne réception, nous vous prions de croire, Madame, Mademoiselle, Monsieur, en nos sentiments les meilleurs.

Christophe FONTENAY et Lionel GUILLERY, directeurs des Académies Musicales d'arrondissement

Notez les adresses : Site : <http://www.aimparis.fr> E-mail : musicale@aimparis.fr

MODALITES POUR VOTRE PRE-INSCRIPTION

Le chèque d'adhésion est à séparer des chèques de prestations des cours : toujours 1 fiche par élève et 1 chèque d'adhésion de 57€ par élève.

Prestations multiples (par famille) : il est préférable, même si cela fait beaucoup de chèques, pour plus de clarté et en cas d'annulation d'un enfant, de **ne pas cumuler vos paiements de prestations**. Vos règlements seront échelonnés automatiquement : les chèques d'une même famille étant présentés en banque plus tard que prévu (1 mois après pour le 2^{ème} enfant et 2 mois après pour le 3^{ème} enfant).

1- recto : feuille d'adhésion (pré-remplie) 2010-2011.

Vérifiez, corrigez ou complétez les informations pré-remplies, datez, signez et joignez un chèque de 57€ à l'ordre de « Académie Musicale » en indiquant au dos du chèque votre n° de référence AIMP.

Note : s'il s'agit d'un enfant, la fiche est à son nom ; si le nom indiqué sur le chéquier est différent, remplissez bien la case « nom du payeur ». Pour les mineurs : **autorisation de sortie incluse dans la fiche à signer dans le cadre.**

2- verso : feuille d'inscription aux prestations 2010-2011 :

Cochez le lieu ou vous souhaitez suivre le(s) cours.

Renseignez les cases en pointillé. Cochez les cours choisis sans mettre d'horaire.

Calculez votre total trimestriel puis votre total annuel (= total trimestriel X 3) puis joignez les chèques (3, 6 ou 9) datés du jour, couvrant les frais jusqu'en juin 2011, à l'ordre de "Académie Musicale", en indiquant votre n° de référence AIMP au dos de chaque chèque.

3- adressez votre pré-inscription, dans une enveloppe A4, à :

Académie Musicale du.....arrdt - Préinscription

1 rue Henri Becque - Hall D-Bal 98 - 75013 PARIS

ou déposez-la dans la boîte aux lettres d'une Académie Musicale

ou remettez-la en main propre à la permanence d'une Académie Musicale.

Ne seront pris en compte que les dossiers complets

PRECISIONS

Si vous prévoyez de suivre des cours sur plusieurs Académies Musicales :

* choisissez l'Académie où vous serez adhérent (**cochez toujours un seul arrondissement**) et remplissez bien la partie adhésion. C'est votre Académie d'adhésion qui vous fixera un seul rendez-vous en septembre pour choisir tous vos horaires dans toutes les AM ;

* sur la partie "inscription aux prestations", cochez normalement les cours que vous prévoyez de suivre dans cet arrondissement et joignez les chèques correspondants ;

* pour l'inscription aux cours dans d'autres arrondissements, prenez une 2^{ème} fiche, à disposition dans les AM ou téléchargez la fiche sur notre site Internet, cochez l'arrondissement où l'adhésion est déjà effectuée sans remplir à nouveau ce côté adhésion et complétez normalement la partie "prestations" pour les cours visés et joignez les chèques correspondants.

* vous pouvez grouper vos inscriptions dans une seule enveloppe.

HORAIRES DES COURS

Les plannings sont élaborés en août, lorsque nous disposons de tous les emplois du temps des enseignants et selon le « profil » de vos pré-inscriptions. Si nous pouvons vous renseigner « dans les grandes lignes », **nous ne pouvons nous avancer sur aucun jour ni horaire précis**. Méfiez-vous des informations glanées ici ou là dans les couloirs auprès d'autres élèves ou d'enseignants, elles sont parfois fantaisistes et n'engagent en rien l'Académie. Vous pouvez toujours, au crayon, indiquer des vœux dans les cases horaires, étant entendu que ce ne sont que des vœux. Merci de votre compréhension.

Notez les Email « service après vente » des Académies Musicales et le nom de la personne en charge.

AM11°B :	am11Bastille@aimparis.fr	Lionel Guillery, directeur
AM11°V :	am11Voltaire@aimparis.fr	Lionel Guillery, directeur
AM12° :	am12@aimparis.fr	Lionel Guillery, directeur
AM13° :	am13@aimparis.fr	Marie-Jo Soto, adjointe au directeur
AM14° :	am14@aimparis.fr	Marie-Jo Soto, adjointe au directeur
AM15° :	am15@aimparis.fr	Christophe Fontenay, directeur